

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 737

Artikel: Grandes manœuvres : petit crédit : la tenaille bancaire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017047>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INTOX

Comment blanchir les phosphates

Les savonniers suisses disent non à l'interdiction des phosphates dans les produits de lessive. Une information qui, à vrai dire, ne surprend guère de la part d'une branche qui, depuis des années, nie l'évidence et distille à coups de millions publicitaires une idéologie débile du blanc dans les cerveaux helvétiques.

Si la réponse des fabricants de lessive à la consultation du Département fédéral de l'intérieur mérite le détour, c'est parce qu'elle illustre jusqu'à la caricature le stéréotype de la réaction d'une organisation touchée dans ses intérêts: il faut étayer le refus, mais sans avoir l'air de prêcher trop égoïstement pour sa paroisse.

Tout d'abord, bien se situer dans la perspective de l'intérêt général: il faut des mesures efficaces pour assainir les eaux suisses, affirment les savonniers.

Par exemple dans le secteur agricole, principal responsable de l'eutrophisation des lacs suisses, suite à l'utilisation massive d'engrais phosphatés. Les principaux coupables, ce sont donc les paysans, et pas les ménagères qui, privées de phosphates, ne contribueraient que peu à l'amélioration de la situation. Là, on chipote sur quelques pour-cent. Comme on discute sur les valeurs limites fixées par les autorités pour déterminer la charge en phosphate maximale tolérée par un lac.

Les savonniers étant blanchis, reste à blanchir le phosphate. Tout simplement en noircissant son remplaçant, le NTA, agent de blanchiment. Son impact sur l'environnement n'a pas été suffisamment étudié et l'industrie ne pourrait prendre la responsabilité d'utiliser ce produit à des doses suffisantes pour maintenir l'efficacité du lavage. Le chantage au blanc.

D'ailleurs, et c'est l'ultime argument qui a fait rigoler même la sérieuse «Neue Zürcher Zeitung», les tests de qualité effectués avant le nouveau produit ne reflètent pas fidèlement les exigences du

consommateur. Seuls des essais dans les ménages et dans l'industrie permettraient de tirer des conclusions fiables et de vérifier que les consommateurs acceptent de se passer des lessives phosphatées.

Trois arguments qui permettent aux savonniers de préconiser l'attente et l'étude du comportement des usagers, l'analyse des effets du NTA sur la qualité des eaux potables. D'ici là, les marchands de lessives trouveront bien d'autres arguments.

On peut légitimement se demander à quoi servent des consultations sur des sujets étudiés et rabâchés depuis des années et à propos desquels les positions des protagonistes sont largement connues. A gagner un peu de temps supplémentaire? A donner du courage à un Conseil fédéral effrayé de ce qu'il pourrait entreprendre s'il mettait en œuvre les compétences que la loi lui attribue?

PS. Le savon de Marseille, sans phosphate ni NTA, ni aucune saloperie dont on ne sait pas si, à longue échéance... biodégradable, lave parfaitement bien, y compris dans l'automate.

GRANDES MANŒUVRES

Petit crédit: la tenaille bancaire

Ceux qui détaillent le contenu de leur boîte aux lettres n'auront pas manqué de remarquer cette année la suppression des missives publicitaires auparavant envoyées trois à quatre fois par an à tous les ménages suisses par la Banque Rohner de Saint-Gall. A chaque coup, cet établissement spécialisé dans le crédit personnel offrait par correspondance les milliers de francs nécessaires pour la voiture, les vacances, le dentiste, les impôts, le recyclage ou les études. Le tout, bien sûr, au prix usuellement pratiqué dans la branche, soit avec un intérêt de 12 à 18% l'an.

Bien entendu, M. Ernest Rohner n'a pas renoncé

spontanément à une pratique promotionnelle dont il pensait, non sans raison, qu'elle avait fait le succès de son établissement. L'an dernier, il rejoignait les rangs de l'Association suisse des banquiers (ASB), et devait souscrire à une convention de l'ASB restreignant — pas trop durement — la publicité pour le petit crédit.

SANS PRÉCÉDENT

Cette adhésion à l'organisation professionnelle des banquiers et à leurs consignes déontologiques laissait présager un changement de la politique pour le moins originale suivie jusqu'alors par la société familiale Rohner. On sait désormais ce qu'il en est: l'UBS a racheté la majorité des actions de la banque saint-galloise dont le patron, âgé de 62 ans, ne voyait pas comment prolonger la dynastie. Cette

absence de succession, fréquente dans les entreprises familiales, tient lieu d'explication officielle, et vraisemblable, pour la fusion désormais réalisée. Mais l'opération doit en réalité être envisagée dans la double perspective de la concentration dans le secteur bancaire d'une part, et de la législation concernant le petit crédit d'autre part.

Après l'absorption de Procrédit par la SBS en 1979 (DP 485), le dernier outsider important de la branche vient donc de passer dans le giron des grandes banques, qui se veulent garantes d'une meilleure moralité des affaires de crédit à la consommation. Ensemble et par filiales interposées ou sous leur propre enseigne, les quatre plus grandes banques du pays détiennent désormais le 80% du marché de ces prêts non gagés, remboursables en 18, 36, voire 60 mensualités. Une position de force sans précédent, qu'il n'aurait pas été opportun d'occuper

officiellement avant la votation du 20 mai sur l'initiative socialiste contre l'abus de la puissance bancaire! Et cela même si le cinquième restant revient aux banques cantonales et à la Migros, unies dans une croisade commune pour «des taux plus favorables aux clients» (9-11 %), qu'elles ne recrutent pas par l'intermédiaire de vendeurs de voitures et de meubles qui attendent bien sûr leur pourcentage...

HAUTE STRATÉGIE

Cela dit, l'opération UBS/Rohner se situe dans une phase stratégique de l'élaboration d'une loi sur le crédit à la consommation dont les banques n'ont évidemment jamais voulu. L'histoire de ce projet (déjà faite dans DP 559) remonte au dépôt d'une initiative parlementaire du libéral genevois Deonna, en juin 1971. Dix ans plus tard, le Conseil national adoptait un projet fédéral pas trop allégé. En mai dernier, le Conseil des Etats prenait plus au sérieux que jamais sa mission de législateur, et refondait complètement le projet, modifiant sa conception même, non sans l'aide directe de l'Association des banquiers (DP 729).

La divergence entre les conseils est d'une taille tout à fait exceptionnelle, probablement mortelle. Et c'est paradoxalement la Chambre du peuple qui se trouve chargée de tuer le projet, avec tout juste le choix des armes: ou bien le Conseil national maintient sa version, et met ainsi fin à l'exercice puisqu'une navette entre les Chambres n'a en l'occurrence aucune chance de conduire au compromis; ou bien le Conseil national adopte la conception ultra-libérale du Conseil des Etats, et la loi ainsi faite ne survivra pas au processus référendaire.

UN REFUS QUI NE DATE PAS D'HIER

Ainsi, avec une perversité de gentlemen, les banquiers ont manœuvré pour ne pas se trouver en situation de devoir eux-mêmes contester une loi dont ils n'ont jamais accepté l'idée, et encore

moins l'inspiration originelle. Ils ont transféré aux milieux des travailleurs sociaux et des consommateurs militants le sale boulot de la remise à zéro législative. Et, subsidiairement, les banquiers mettent ces mêmes milieux au défi de lancer le référendum, ou de renier toutes les revendications posées ces dernières années en matière de réglementation du «petit» crédit.

Pas mal joué, MM. les prêteurs.

PS. Les observateurs attentifs croient déceler une échappatoire, susceptible d'amener une réduction du business en cause. En effet, après une dizaine d'années de progression continue, le montant des emprunts personnels contractés l'an dernier a diminué pour la première fois. Au 31 décembre 1983, l'encours atteignait «seulement» 3,71 milliards de francs (contre 3,74 un an plus tôt), pour 444 659 contrats, dont 301 110 signés dans le courant de 1983. Autoréduction temporaire ou renversement de tendance durable?

HISTOIRE

Genevois de toujours

Tels pères, tels fils? Voici en tout cas un diagnostic qui laisse songeur et qui nous a été transmis par un aimable lecteur. Vous le trouverez dans le «Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, des traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française», publié sous les auspices de la Commission française des archives diplomatiques au Ministère des relations extérieures (Editions du CNRS, quai Anatole-France 15, 75700 Paris), fascicule trentième présenté par Georges Livet, consacré à la Suisse et qui touche, en son tome deuxième, Genève, les Grisons, Neuchâtel et Valangin, l'évêché de Bâle et le Valais. Bref, le texte qui nous intéresse plus particulièrement a été écrit en 1776 par un résident de France à Genève, Pierre-Michel Hennin, qui «retrace la

physionomie générale de la cité du Léman». Au chapitre «Officiers et soldats genevois» (p. 491 et ss.), on lit ceci, qui ne laisse pas d'inquiéter, eu égard au dicton rappelé plus haut:

Le peu de ressources que l'on a dans ce pays-cy pour placer ses enfants, plus encore que l'habitude de deux siècles, porte beaucoup de pères à destiner les leurs au service de S.M. On pourroit croire que la parité de religion inclineroit les Genevois à servir les Puissances protestantes, cependant il n'y a que peu ou point d'officiers dans cette ville dans les troupes d'Angleterre, de Hollande et des Princes protestants d'Allemagne.

Depuis quelques années, on a cessé de se vouer au service du Roy de Sardaigne parce que ce Prince a enfreint quelques capitulations des Régimens dans lesquels les Genevois trouvoient place, et a paru surtout très occupé à faire des conversions. Aujourd'hui on ne compte pas 4 officiers dans ses troupes où il y en a eu jusqu'à 40. Ce n'est donc qu'en France que les jeunes gens aiment à se placer. En général on peut dire que les officiers genevois ayant plus d'éducation et de fortune que la plupart des Suisses et autres étrangers qui embrassent l'état militaire, sont estimés dans leurs corps et bien vus de leurs chefs. Ils passent pour actifs et intelligents. Le soldat genevois a bien ces deux qualités mais il a de la peine à se plier à la discipline, accoutumé dès l'enfance dans sa patrie à ne respecter aucune autorité. Cependant au bout de quelques années, on assure qu'il vaut mieux que beaucoup de Suisses et les grades auxquels ceux qui servent quelque temps parviennent presque tous, semblent le prouver.

MOTS DE PASSE

Vendredi 13

Pour le malheur des uns
plus on est d'autres
plus on rit.

Hélène Bezençon